



# Conventions civiles pénales entre la France et le Brésil

Par **HULIN**, le **22/02/2009** à **14:02**

Madame, Monsieur,

Suite à un différent entre la personne de nationalité Brésilienne, avec qui j'ai vécu plusieurs années;

Nous avons acquis un bien immobilier,

J'ai assumé 98% du prêt.

Nous avons décidé quelques années après l'acquisition de vendre le bien pour aller vivre au Brésil;

Cette personne est partie au Brésil avant moi, devant régler différents affaires administratives;

J'ai vendu et effectué un virement bancaire de la presque totalité de la somme à mon amie au Brésil;

J'apprends son souhait de séparation;

Comment puis-je récupérer cette somme!

Puis-je entamer une procédure judiciaire ici en France !

Merci de votre réponse

Cordialement

Carole